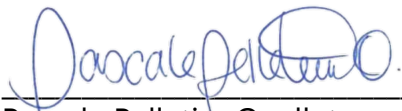


**PUBLICATION DU NOMBRE DE POSTES POUR LESQUELS LA CONNAISSANCE OU UN NIVEAU DE CONNAISSANCE D'UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS ETAIT EXIGÉ OU SOUHAITABLE AU 31 DÉCEMBRE 2025**

En vertu à l'article 20.1 de la *Charte de la langue française* et de l'article 11 du *Règlement sur la langue de l'Administration*, notre Municipalité est tenue de publier l'informations suivante sur son site internet :

1. Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est **exigé** (nécessaire) : **0**
2. Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est **souhaitable** (un atout) : **0**

Date de publication : 2 avril 2026



---

Pascale Pelletier Ouellet  
Directrice générale, greffière-trésorière